Juri-Info
veille juridique et administrative quotidienne
Ministère de la Culture

Le 21 juillet 2020

JO n° 177 du 21 juillet 2020 :

Ministère de la Culture :

Pas de texte

Conventions collectives :

Avis relatif à l'extension d'un avenant à un accord interbranche relatif aux modalités d'accès à la formation professionnelle tout au long de la vie pour les salariés intermittents du spectacle

JOUE du 21 juillet 2020 (L233, L234, L234I - C241) :

RAS

Communiqués de presse de l'Union européenne :

RAS

Questions écrites parlementaires :

Réponses de la ministre de la Culture aux questions écrites parlementaires (Assemblée nationale/Sénat) : semaine du 13 au 19 juillet 2020 : pas de réponse de M^{me} la ministre

Autres infos :

Discours/Communiqués :

Culture - Création d'un fonds d'urgence pour le festival OFF d'Avignon, en partenariat avec l'association Avignon Festival & Compagnies (AF&C)

Projet de loi de finances rectificative pour 2020 (3) :

Sénat - Séance du 19 juillet 2020 (compte rendu intégral des débats)

Rapports/Avis :

Cour des comptes - L'École nationale supérieure de création industrielle : Exercices 2012-2018

Jurisprudences :

Conseil d'État - Analyses du Conseil d'État - Partie I : du 1er au 15 juillet 2020 : Jurisprudence des formations contentieuses du Conseil d'État

Périodiques en ligne :

Collectivités locales - La lettre d'information n° 174 : du 21 juillet 2020

Délégation des Barreaux de France - L'Europe en bref n° 917 du 10 au 16 juillet 2020 : La lettre hebdomadaire d'informations juridiques, dont :
À la une : Protection des données à caractère personnel/Transfert vers un pays tiers/Traitement par des autorités publiques/Arrêt de la Cour (page 1)
Concurrence : Abus de position dominante/Droits d'auteur/Redevances forfaitaires/Prix inéquitables/Conclusions de l'Avocat général : Selon l'Avocat général Pitruzella, l'organisme de gestion de droits d'auteur qui calcule forfaitairement les redevances dues par ceux diffusant les œuvres musicales ne pratique pas nécessairement, de ce seul fait, des prix inéquitables (page 2)
Propriété intellectuelle : Droit d'auteur et droits voisins/Responsabilité des exploitants des plateformes en ligne/Harmonisation du droit/Conclusions de l'avocat général : Selon l'avocat général Øe, les exploitants tels que Youtube et Cyando ne sont pas directement responsables d'une violation du droit exclusif reconnu aux auteurs lorsque les utilisateurs de leurs plateformes mettent en ligne de manière illicite des œuvres protégées (page 6)
Propriété intellectuelle : Droit de location et de prêt/Droit d'auteur et droits voisins/Conclusion de l'avocat général : L'avocat général Tanchev considère qu'une chaîne de télévision qui, en tant qu'utilisateur, communique au public une œuvre audiovisuelle dans laquelle a été incorporé un phonogramme publié à des fins de commerce ou une reproduction de ce phonogramme, est tenue de payer la rémunération équitable et unique prévue par le droit de l'Union européenne (page 7)